PROPOSITION DE CALENDRIER POUR LES RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE DE LA CTOI EN 2027 ET 2028

PRÉPARÉ PAR : SECRÉTARIAT DE LA CTOI ET PRÉSIDENT DU CS, 30 OCTOBRE 2026

OBJECTIF

Soumettre au Comité Scientifique (CS) la liste des dates et des lieux proposés pour la tenue de chaque réunion des groupes de travail et du Comité Scientifique en 2027 et 2028 pour examen.

CONTEXTE

Le nombre de réunions des groupes de travail de la CTOI a augmenté ces dernières années, et la durée actuelle et le calendrier de ces réunions continuent à solliciter les ressources limitées du Secrétariat de la CTOI et des CPC. Ces dernières années, le Secrétariat de la CTOI s'est donc attaché à accroître le degré d'efficacité (en termes d'argent et de temps) du processus scientifique de la CTOI. De plus, il est nécessaire de planifier deux ans à l'avance afin de donner le temps aux hôtes potentiels d'intégrer le coût des réunions dans leurs budgets.

DISCUSSION

D'importantes discussions ont été tenues ces dernières années par les scientifiques participant à la CTOI visant à encourager, chaque fois que cela est logique/faisable, le regroupement des réunions de la CTOI, réduisant ainsi la charge financière et logistique de la CTOI. Les discussions ont porté sur les combinaisons les plus cohérentes des réunions des groupes de travail et du calendrier de ces réunions, tout en tenant compte des délais de déclaration des données et d'autres exigences du calendrier. Il a été suggéré que les réunions se déroulent, dans la mesure du possible, dans les localités les plus adaptées aux CPC participantes. Cela permettrait d'améliorer la visibilité des travaux menés par la CTOI en exposant aux scientifiques de la région les questions halieutiques les plus pertinentes pour leurs propres flottilles.

La nécessité d'une planification prévisionnelle est accentuée par le fait que de nombreux experts invités aux réunions de la CTOI ont indiqué que leur emploi du temps est souvent prévu plus de 12 mois à l'avance. À cet effet, il est donc nécessaire de fixer les dates et les lieux des réunions bien à l'avance.

En identifiant les lieux et dates éventuels des réunions de la CTOI, d'autres grandes réunions internationales prévues en 2027 doivent être prises en compte :

Réunions de la CTOI en 2027 (non scientifiques)

- Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA) : 1-4 février
- Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion (GTMOMCG) : 25-27 janvier
- 1ère Session extraordinaire du Comité d'application : 28-29 janvier
- Groupe de travail socio-économique (GTSE) : 1-2 avril
- Comité d'application (CdA) : 3-5 mai
- Comité permanent d'administration et des finances (CPAF) : 6 mai
- Comité technique sur les procédures de gestion : 8 mai
- Commission (S31) : 10-14 mai

Propositions de révision du calendrier des réunions des groupes de travail

Un certain nombre de propositions de révision du calendrier habituel des réunions des groupes de travail ont été présentées ces dernières années.

Structure et fonctionnement des réunions

En 2025, le CS avait formulé plusieurs observations sur les futurs formats des réunions (IOTC-2025-SC28-R) :

(Paragraphe 250) Le CS **A SOULIGNÉ** l'importance de soutenir la participation par le recours à des formats de réunion hybrides, tout en soulignant la nécessité de discuter des contraintes que cela présente.

(Paragraphe 251) Le CS **A SOULIGNÉ** que les coûts liés à l'équipement audiovisuel nécessaire pour organiser des réunions hybrides sont très élevés, en particulier pour les réunions tenues aux Seychelles, ce qui conduit les CPC à se montrer de plus en plus réticentes à accueillir des réunions. Le CS **A** également **PRIS NOTE** des problèmes rencontrés lors des réunions où les participants en ligne demandent des dispositions spéciales pour les présentations et peuvent ne pas suivre de près les débats, ce qui entraîne la répétition des questions et des discussions. Toutefois, le CS **A NOTÉ** que de nombreuses CPC ont des contraintes en matière de ressources humaines qui rendent difficile la participation à toutes les réunions en personne malgré le soutien du FPR et a donc souligné la nécessité pour ces CPC de maintenir les réunions dans un format hybride lorsque cela est possible.

(Paragraphe 252) Le CS **A** en outre **NOTÉ** que le Secrétariat pourrait manquer de ressources et être surchargé pour gérer efficacement ces dispositions. Cependant, il **A** été **CONVENU** que cette question serait traitée de manière plus appropriée au niveau de la Commission. Le CS **A SUGGÉRÉ** que le CPAF se consacre à la discussion des questions liées au FPR et aux ressources nécessaires pour les réunions.

En 2026, la Commission a adopté plusieurs mesures visant à renforcer le fonctionnement des réunions de la CTOI, en se basant sur le retour d'informations du petit groupe de travail sur la révision des processus de la CTOI.

(Paragraphe 15) La Commission **A APPROUVÉ** la mise en place de la procédure suivante visant à garantir que les participations soient dûment approuvées et vérifiées avant le début de la réunion :

i. Tous les participants intéressés sont tenus de s'inscrire en ligne à l'aide du formulaire disponible sur la page web de la réunion. Une date limite d'inscription fixée à 5 jours avant le début de la réunion sera appliquée, et la possibilité de s'inscrire en ligne sera désactivée à ce moment-là.
ii. La liste des inscrits sera transmise par le Secrétariat aux chefs de délégation et/ou aux suppléants désignés au préalable pour validation. Seuls les participants inscrits et validés seront autorisés à assister aux réunions de la CTOI. Si une délégation ne répond pas à la demande de validation du Secrétariat, les participants en seront informés et invités à contacter leur délégation afin de faire approuver leur participation. L'absence de réponse ne vaudra pas consentement pour qu'un participant assiste à la réunion à laquelle il s'est inscrit. Dans de tels cas, les participants pourront se voir accorder un état de participation provisoire en attendant la validation, mais ne pourront pas prendre part aux discussions techniques ni présenter de documents tant que la validation n'aura pas été reçue.
iii. Les États membres peuvent choisir de soumettre une liste de participants pré-autorisés (qui pourra être mise à jour à tout moment) autorisés à s'inscrire et à assister aux réunions de la CTOI. Ces personnes devront tout de même s'inscrire en ligne, mais elles seront automatiquement considérées comme validées par le chef de délégation ou son suppléant.
iv. Les chefs de délégation ou les suppléants désignés au préalable peuvent soumettre par écrit des candidatures à une réunion après le délai de 5 jours, car il sera considéré que ces participants ont été pré-approuvés par leurs délégations et ne nécessitent pas de validation.

(Paragraphe 16) La Commission a également **APPROUVÉ** la recommandation qu'une page de garde soit jointe à chaque document lors de sa soumission, afin de garantir que les éléments principaux du document soient immédiatement clairs tant pour le président que pour les participants.

(Paragraphe 17) La Commission **EST CONVENUE** que les documents d'information ne doivent pas être présentés lors des réunions et doivent être conservés à des fins d'information générale uniquement.

(Paragraphe 18) La Commission **A NOTÉ** que deux des recommandations restantes formulées par le petit groupe de travail avaient été prises en compte dans les révisions proposées du Règlement intérieur, comme indiqué à la section 7.

RECOMMANDATION

Que le Comité Scientifique :

1) **DISCUTE** de la structure et du calendrier des réunions de l'ensemble des groupes de travail et **CONVIENNE** du meilleur format en termes de préparation des données, de cycles d'évaluation des stocks et de durée des réunions.

2) **FINALISE** le projet de calendrier des réunions des groupes de travail et de la réunion du Comité Scientifique de la CTOI qui se tiendront en 2027 et 2028 (Appendice I).

3) **RECOMMANDE** à la Commission d'approuver le calendrier des réunions des groupes de travail et de la réunion du Comité scientifique de la CTOI qui se tiendront en 2027 et 2028.

APPENDICE I

PROJET : CALENDRIER DES RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE DE LA CTOI (2027 ET 2028)

Dates et lieux

	2027			2028		
Réunion	**Nº**	**Date**	***Lieu**	**Nº**	**Date**	***Lieu**
Task Force sur l'évaluation de la stratégie de gestion du Groupe de travail sur les méthodes (GTM)	18ème	22-24 mars	Virtuel	18ème	mars	Virtuel
Groupe de travail socio-économique (GTSE)	4ème	1-2 avril (2j)	Virtuel	5ème	avril	Virtuel
Groupe de travail *ad hoc* sur les systèmes de surveillance électronique (GTSSE)	7ème	12-13 avril (2j)	Virtuel	8ème	avril	Virtuel
Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires (Réunion de préparation des données) (GTEPA-PD)	23ème	14-16 avril (3j)	Virtuel			
Groupe de tTravail sur les DCP (GTDCP)	9ème	7-8 juin (2j)	Virtuel	10ème	juin	Virtuel
Groupe de travail sur les thons tropicaux (Réunion de préparation des données) (GTTT-PD)	29ème	9-11 juin (3j)	Virtuel	30ème	juin	Virtuel
Groupe de travail sur les thons néritiques (GTTN)	11ème	5 -8 juillet	Virtuel	12ème	juillet	
Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires (GTEPA)	23ème	7-11 septembre (5j) (avec le GTPP)	Chine	24ème	septembre (5j) (avec le GTPP)	À confirmer
Groupe de travail sur les poissons porte-épée (GTPP)	25ème	13-16 septembre (4j) (avec le GTEPA)	Chine	26ème	septembre (4j) (avec le GTEPA)	À confirmer
Groupe de travail sur les thons tropicaux (Réunion d'évaluation) (GTTT-SE)	29ème	19 – 23 octobre (5j) (avec le GTM)	À confirmer	30ème	octobre (5j) (avec le GTM)	À confirmer
Groupe de travail sur les méthodes (GTM)	18ème	25-27 octobre (2j) (avec le GTTT)	À confirmer	19ème	octobre (2j) (avec le GTTT)	À confirmer
Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques (GTCDS)	23ème	23-27 novembre (5j) (avec le CS)	À confirmer	24ème	novembre (5j)	À confirmer
Comité Scientifique (CS)	30ème	29 novembre - 3 décembre (5j)	À confirmer	31ème	décembre (5j)	À confirmer

*Conformément aux recommandations du CS, les réunions de préparation des données et des équipes de travail continueront à se tenir sous forme virtuelle. Le Secrétariat s'attachera à veiller à ce que toutes les autres réunions se tiennent dans un format hybride, dans la mesure du possible.